

Élections européennes

Dimanche 9 juin de 8h à 20h

Dans les bureaux de vote de la ville

Dimanche 9 juin, de 8h à 20h, vous êtes invités à élire vos représentants au Parlement européen, dans un des 12 bureaux de vote de la ville d'Orly. Attention, il n'y aura pas de second tour.

Tous les 5 ans, les citoyens des 27 pays membres de l'Union européenne (UE) élisent leurs députés. 81 députés européens seront élus en France en 2024.

Pourquoi voter aux élections européennes ?

C'est une élection boudée, pourtant, les lois votées par les députés européens impactent le quotidien des citoyens de l'UE. On leur doit par exemple les labels énergétiques, alimentaires comme l'Appellation d'origine protégée (AOP), la fin de la sur taxation des communications téléphoniques à l'étranger, l'instauration d'un chargeur électronique universel, la suppression des contenus haineux en ligne...

Qui peut voter le 9 juin ?

Tout citoyen français âgé d'au moins 18 ans la veille du scrutin ; tout citoyen d'un des 27 pays membres de l'UE âgé de 18 ans au moins ayant le droit de vote dans son État d'origine.

Dans les deux cas, il faut être domicilié à Orly et être inscrit sur la liste électorale de la commune.

On peut s'inscrire sur la liste électorale jusqu'au vendredi 3 mai inclus.

Et concrètement à Orly ?

Vous êtes **11 964** et **156** européens inscrits sur la liste électorale (à la mi-avril 2024). La Ville a mis en place un **nouveau découpage des 12 bureaux de vote**, dont vous trouverez la liste complète sur le site. Dans le quartier Est, le bureau n° 7 du forum Pablo Neruda est transféré provisoirement à la Halle aux Talents et le bureau n° 9 de l'école maternelle Joliot Curie est désormais au gymnase Robert Desnos.

Pour vérifier que vous figurez sur la liste électorale et savoir dans quel bureau de vote vous devez aller voter, appelez le **service des élections au 01 48 90 20 75** ou faites une simulation sur le site servicepublic.fr. Pour favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, des rampes d'accès et des isolements adaptés seront installés dans chacun des 12 bureaux de vote.

Avec quels documents peut-on voter ?

Une carte électorale et une pièce d'identité avec votre photo dessus (carte nationale d'identité, carte Vitale, permis de conduire, passeport, permis de chasse...).

Je ne peux pas voter le 9 juin, comment faire ?

Vous pouvez donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la vôtre, et ce jusqu'à la veille.

Vous pouvez faire une procuration de plusieurs façons : en remplissant le formulaire en ligne sur ma-procuration.gouv.fr (puis se rendre aux commissariats les plus proches : Choisy-le-Roi ou Thiais) ; en ligne avec une identité certifiée France Identité ; en remplissant le formulaire à imprimer (puis se rendre aux commissariats les plus proches : Choisy-le-Roi ou Thiais) ; en remplissant le formulaire disponible aux commissariats les plus proches : Choisy-le-Roi ou Thiais.

Service des élections

Centre administratif d'Orly

7 avenue Adrien-Raynal

01 48 90 20 75